

FS - Le bulletin clarifié spectacle **« Cotisation sécurité sociale totalité artiste »**



Cette fiche solution vient en complément de celle sur le « bulletin clarifié en pratique ».

Date de création : 23 janvier 2018

Sommaire

a) Pages cumuls – agrégat retraite

- 1- Création constante VEUVAGESALABAT
- 2- Création constante VIEILLESPTABAT

b) Pages cumuls – agrégat santé

- 1- Création constante MALADIESALABATT
- 2- Création constante MALADIEPATABATT

c) Finalisation du paramétrage de la rubrique sécurité sociale

d) Précisions

Dans les zones parts salariales et patronales des familles et agrégats, il n'est pas possible de renseigner des formules de calcul. Il est donc impératif de créer des constantes utilisateurs pour pouvoir les renseigner dans les champs qui conviennent.

Sécurité sociale totalité

Part salariale : $70.000\% * (MALADIESAL_ + VEUVAGESAL_)$

Part patronale : $70.000\% * (MALADIEPAT_ + VIEILLESSPAT_) + SOLIDARITE$

a) Pages cumuls – agrégat retraite

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES P		0	SOLIDARITE_
RETRAITE	Sécurité Sociale Déplafonnée	VEUVAGESALABA	VIEILLESSPATABAT
SANTÉ	Sécurité Sociale - Maladie Maternité Inv	MALADIESALABA	MALADIEPATABAT

Below the table, there is a control bar with a dropdown menu set to 'AUTR', a text input field containing '0', and another dropdown menu set to 'SOLIDARITE_'. There are also '+' and '-' buttons.

Pour la famille retraite créer 2 constantes utilisateurs comme suit :

- **1. Création constante code VEUVAGESALABAT (formule de calcul / pourcentage) :**

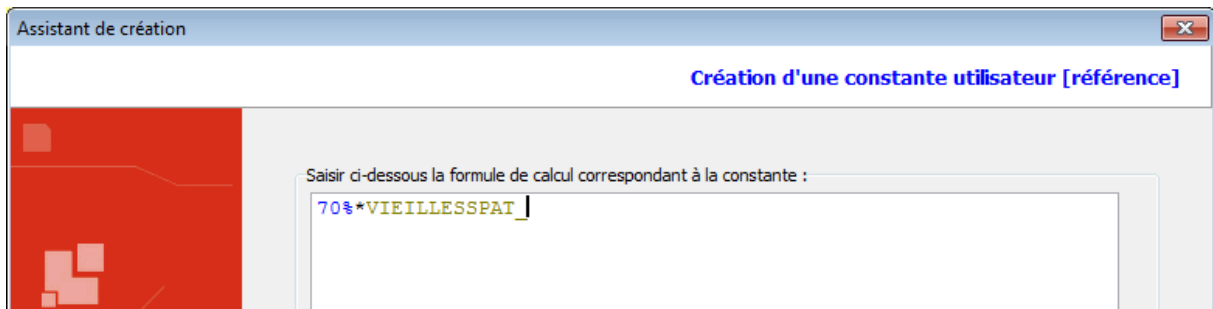
Se rendre dans le menu Gestion | constantes utilisateurs | rentrer dans n'importe quelle constante et appuyer sur CREER comme suit :

Code : VEUVAGESALABAT
 Libellé : veuvage part salariale totalité abattement
 Profil : « Formule de calcul »
 Type de retour : « Pourcentage »

Dans le descriptif, renseigner la formule de calcul souhaitée (dans notre cas la constante VEUVAGESAL_ x 70%) :

- **2. Création constante VIELLESPATABAT (formule de calcul / pourcentage) :**

Code : **VIELLESPATABAT**
 Libellé : vieillesse part patronale totalité abattement
 Profil : « Formule de calcul »
 Type de retour : « Pourcentage »



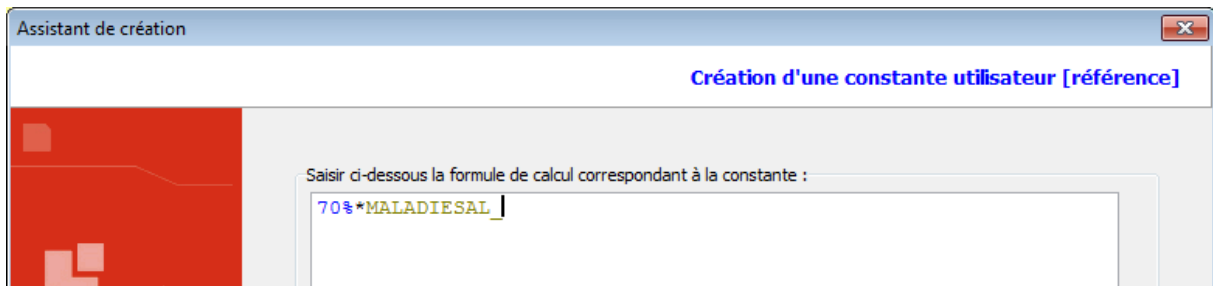
b) Pages cumuls – agrégat santé

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES F		0	SOLIDARITE_
RETRAITE	Sécurité Sociale Déplafonnée	VEUVAGESALABA	VIEILLESSPATABAT
SANTÉ	Sécurité Sociale - Maladie Maternité Inva	MALADIESALABA	MALADIEPATABAT

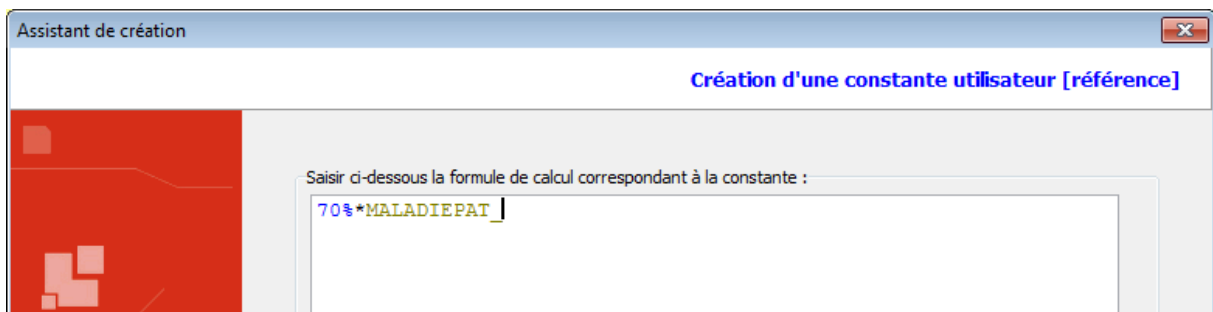
SANT MA00 MALADIESALABATT MALADIEPATABATT + -

Pour la famille santé créer 2 constantes utilisateurs comme suit :

1. Création constante MALADIESALABATT (formule de calcul / pourcentage) :



2. Création constante MALADIEPATABATT (formule de calcul / pourcentage) :



c) Finalisation du paramétrage de la rubrique sécurité sociale totalité

Rubriques [526000] - Spectacle SS totalité Artiste

Toutes les rubriques Validité à partir du 01/01/2018

Montant salarial pris en compte dans les charges salariales
 Montant patronal pris en compte dans les charges patronales
 Réintégrer les parts patronales de retraites et prévoyances

Montant pris en compte dans le calcul de la part sjsissable du salaire: Oui, selon barème légal
 Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte: Non pris en compte
 Pris en compte dans le calcul de la CSG: Non pris en compte
 Abattement CSG: Sans abattement
 Montant pris en compte: Salarial et patronal

Famille	Agrégat	Taux Salarial	Taux Patronal
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES F		0	SOLIDARITE_
RETRAITE	Sécurité Sociale Déplafonnée	VEUVAGESALABA VIEILLES PATABAT	
SANTÉ	Sécurité Sociale - Maladie Maternité Inv	MALADIESALABA MALADIEPATABAT	

SANT MA00 MALADIESALABATI MALADIEPATABATT + -

Suite à la création de ces constantes utilisateurs, il convient de les renseigner dans les champs adaptés pour chaque famille

d) Précisions

Ce fonctionnement (création constante utilisateur) est valable et est à appliquer pour toutes les catégories de personnel pouvant prétendre à un abattement dans les taux de cotisation Urssaf.